

6-10 ANS

MERCREDI 14H00

| РНОТО |
|-------------|
| OBLIGATOIRE |
| |

| Civilité | | □ MADAME | | | | □ MONSI | EUR | |
|-------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------|-------|-----------------|-------------|---|
| NOM + PRENOM de l' | enfant | | | | | | | |
| ADRESSE | | | | | | | | |
| CP + VILLE | | | | | | | | |
| TELEPHONE | | | | | DA | TE DE | | |
| | | | | | NΑ | AISSANCE | | |
| MAIL | | | | | | T | | |
| PERSONNE A CONTAC | TER | NOM: | | | | TEL: | | |
| EN CAS D'URGENCE | | | | | | | | |
| J'autorise FIITKO à dif | fuser des p | hotos de mon er | nfant po | our les | mine | eurs sur tous l | es suppo | orts médiatiques |
| (réseaux sociaux, jour | rnal, interne | et, etc) : | [| □ oui | | NON | | |
| ❖ Je soussigné | | | | | | reconnait av | oir pris o | connaissance des |
| conditions générales | du contrat (| et du règlement | intérie | ur de la | sall | e FIITKO (au d | os, en lil | ore consultation sur |
| internet ainsi qu'à la | salle d'entr | rainement) et je | m'enga | ge à le | s res | pecter. | | |
| Ī | 6 - | - 11 ans | | 1 | MC | NIC | | |
| | | | | | | | | |
| | | 55 €* | | | 39 € | t | * f. | rais de dossier inclus |
| Cadre réservé à l'admir | nistration | | | | | | '' | als de dossier meius |
| □ Photo | | | | I | FAIT | A LA RAVOIRE | E Le | / |
| □ Certificat ou | | Sig | nature | du res _l | oons | able légal : | 50111 | DEL 45-117 OD 1 O 4 TO 105 |
| questionnaire féc | dération | 1 | | | | | <u>EQUI</u> | PEMENT OBLIGATOIRE Short de BOXE |
| Règlement : | | | | | | | | Gants 8oz/10oz |
| | | | | | | | | Protège tibia pied |
| □ CB □ Esp | | | | | | | V | Protège dentsCoquille pour les |
| ☐ Chèque 1 / 2 / 3 | 3 | | | | | | ı | garçons |
| A l'ordre de FIITKO | | | | | | | | |
| □ ANCV SPORT | | | | | | | | |
| □ PASS SPORT 50€ | | Badge per | du 104 | ₽ | | | | |
| □ OKAY SAVOIE | | | <u>uu 10 (</u> | <u>ບ</u> | | | | |
| ☐ COUPON 30€ VILLE DE | E LA RAVOII | RE | | | | | | |

entes conditions ont pour objet d'informer tout client sur les conditions et modalités dans lesquelles la Les présentes conditions en tour lour objet d'informer tout client sur les conditions et modalités dans lesquelles la salle FIITKO procède à la vente et à la livrisation de ses prestations. Ces conditions générales s'appliquent à butels les prestations de la société SAS SICHAI SPORT FIITKO. En conséquence, le fait pour tout client de commander une prestation proposée par SAS SICHAI SPORT FIITKO emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et du règlement intérieur dont le client reconnait avoir pris connaissance préalablement à son adhésion. Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions. « FIITKO » désigne la Société SAS SICHAI SPORT déclarée au registre du commerce de Chambéry 838 844 959 R.C.S. CHAMBERY – CODE APE 85512—TVA INTRAC. FR 63 838844959 sous le numero de SIRET 83884495900018, une société par actions simplifiées au capital de 3 000 euros. FIITKO pourra modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à compter du 26 Mai 2023 et sont valables pour tout nouvel abonnement souscrit à compter de cette date.

1. Objet:

incodifier à tout moment les présentes conditions générales. Les présentes conditions Générales entrent en vigueur à compter du 26 Mai 2023 et sont valables pour tout nouvel abonnement souscrit à compter de cette date.

1. Objet.

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE du contrat d'adhésion régissent les ventes des services des Formules telles ques LIBREPIIT, TOTALIFIT, COURS COLLECTIFS, FIITFORM, KIDS, VIP, COURS PRIVE et « SEANCES » conclues entre FIITKO et tout ADHERENT non professionnel. Ces CONDITIONS GENERALES DE VENTE ne concernent pas : Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE ne concernent pas : Les prestations délivirées dans le cadre de services aux entreprises, aux organisations sportives ou aux athiétes et associations, qui font l'objet de conditions spécifiques

L'abonnement donne accès aux installations ou aux prestations et delivirées dans les aux installations ou aux prestations délivirées dans le cadre de services aux entreprises, aux organisations sportives ou aux athiétes et associations, qui font l'objet de conditions spécifiques

1. L'abonnement donne accès aux installations ou aux prestations et aux installations ou aux prestations delivirées qui ce de l'abonnement choisie par l'adhérent. Le Contrat ne peut être transféré ou cédé à quiconque. Les nouvelles activités proposées ont un coût. Pour les adhérents qui souhaiteraient y participer, il leur sera demandé une participation supplémentaire.

2. Modalité d'inscription

Tout nouvel adhérent mineur devra obligationement être accompagné par son représentant légal, qui remplira une autorisation spécifique en présence du responsable de FIITKO. Les mineurs de -15 ans ne sont autorisés à l'accès de la salle seulement dans le cadre des cours collectifs « enfants ». Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents (en denors du cours) ce qui signifie à l'arrivé jusqu'au passage au vestiaire après les cours et jusqu'à son départ. L'Adhérent reconnait et très des cours collectifs « enfants ». Les enfants sont sous la responsabilité

- a. <u>Les différents types d'abonnement :</u>
 L'abonnement <u>à durée prédéfinie</u> est un abonnement dont le paiement s'effectue comptant, il a une durée prédéfinie, choisi par l'adhérent et la date de fin atteinte, il s'airête automatiquement. La période incompressible concerne toute la durée de l'abonnement à durée prédéfinie
- l'abonnement à durée prédéfinie.
 L'abonnement à durée prédéfinie est un abonnement souscrit à vie dont le paiement ne peut s'effectuer qu'en prélèvement automatique mensuel. Il a une durée initiale minimum choisi par l'Adhrent qui en défini le prix mensuel pendant la période d'engagement, au-delà l'abonnement devient un abonnement assa engagement, en penant toutes les caractiques et en particulier le prix. La gestion de cet abonnement (changement d'option, réengagement résiliation...) est laissée à la responsabilité de l'Adhrent La période incompressible d'un abonnement à durée indéfinie s'et la durée initiale miniment choisi soit la période d'engagement. Reconduction du contrat d'abonnement à durée indéfinie. Le contrat d'abonnement est
- responsabilité de r\u00e4ment periode intomplessitée du notifiait d'abonnement à durée indéfinier. Le contrait d'abonnement as une soit la période d'engagement. Reconduction du contrait d'abonnement à durée indéfinier. Le contrait d'abonnement est reconduit de manière automatique et mensuelle une fois le délai minimum de douze (12) mois d'engagement respecté et effectué dans son intégralité. Il est rappelé que l'article L. 215-1 du code de la consommation dispose :

 « Pour les contraits de prestations de services sonclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction personaise professionnel prestataire de services informe consommatier par écri, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de le période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduction le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction lactie. Cette information, del possibilité de ne pas reconduction et contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction Lotel. Cette information, de la possibilité de ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinée, le consommateur peut mettre graitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la demière date de reconduction u, s'agissant des contrats à durée indéferminée, après la de de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trante jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des régles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur » .

 Les cartes séances ou toutes prestations ponctuelles ont une durée de validité qui ne peut excéder 12 mois à partir de la date d'achat.

date d'acriat.

b. Délai de rétractation

Adhérent est informé que le présent contrat n'est pas soumis à l'application d'un délai de rétractation tel que prévu par ritcles L.221-18 et suivants du code de la consommation.

articles L 221-18 et suivants du code de la consommation c.
C. Modalités de paiement:

Dès signature, les acomptes versés ou les cartes émises ne feront l'objet d'aucun remboursement ni modification. Les moyens de paiement sont divers : Espèces, Cheques, Carte Bleue, Coupons sport ANCV, prélèvement. Pour les remises « famille », les titulaires doivent être domiciliés à la même adresse (justificatif de domicile faisant foi) ou avoir un lien conjugai ou de filiation (présentation du livret de famille).

L'Adhérent s'enagga è averser la mensualité de son abonnement à FIITKO, tous les mois, à compter de la date de conclusion du contrat d'abonnement, étant précisé que la première mensualité est versée concomitamment à la conclusion dudit contrat. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer du paiement, même dans les cas de prélèvement automatiques par FIITKO. En cas de retard dans le paiement de la mensualité à l'écheance, l'Adhérent est mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément à l'article 1244 du Code civil. Jusqu'à régularisation du paiement, FIITKO est en droit de refuser d'exècuter ses obligations, conformément aux dispositions de l'article 1219 du Code civil.

Changement de domiciliation bancaire pour les prélèvements : En cas de modification des coordonnées bancaires, l'adhérent devra prévenir sans délai FIITKO et lui fournir tous les éléments utiles et nécessaires à la mise en place d'un nouveau prélèvement SEPA.

utilies et nécessaires a la mise en piace d'un nouveau preievement SEPA.

3. Prix
Les prix sont indiqués TVA incluse, correspondant à la somme des montants HT à laquelle est appliquée la TVA en vigueur.
Pendant toute la durée du Contrat, le prix fixé aux présentes est garantil en euros constants (sauf en cas de modification du taux de TVA). FITIKO se réserve le droit de reporter sur ces prix toute nouveile taxe et augmentation de taux de TVA dès leur entrée en vigueur. Aucun prorata ne sera fait pour les cours enfants ou baby en cas d'inscription en cours d'année.

4. Conditions d'accès

Les heures d'ouvertures des activités et le réglement intérieur sont affichés au sein du club. La carte d'accès ne peut être utilisée que par l'adhérent. L'adhérent ou le membre invité munté es acrite et a celle claire de la carte d'accès ne peut être utilisée que par l'adhérent. L'adhérent ou le membre invité munt de sa carte en cours de validité est autorisé, sur présentation de celle-ci, à pénétrer dans les locaux du club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouverture affichés dont l'adhérent reconnait avoir pris connaissance. En cas de perte de la carte d'accès, une nouvelle carte sera attribuée à l'adhérent. Celle-ci sera alors facturée 106 en cas de perte.

5. Modifications d'Abonnement/Renouvellent :
L'Adhérent peut changer d'option. Pour se faire, il devra en informer la salle Fiitko par écrit et se doit de régler la différence

d'abonnement.
L'abonnement à durée déterminé se renouvelle à la demande de l'Adhérent. Le prix de cet abonnement sera le prix en vigueur au moment du réabonnement. Aucun avantage n'est susceptible de modifier la valeur du prélèvement mensuel. Toute modification se fera par un crédit / débit sur le compte de l'Adhérent.

au moment du reaponnement. Aucun avantage n'est suscepture de indunier la valeur du presvenent missos. Pour maladie ou accident grave, l'Adhérent a la possibilité de suspendre son abonnement pour une durée maximum de 11 mois. Afin de pouvoir bénéficier de ces dispositions et quelque soit son abonnement, l'adhérent devra être adhérent depuis une période minimum consécutive de 6 mois et un jour. Le certificat médical justifiant de l'incapacité devra obligatoirement spécifier :

1. L'impossibilité d'exercer toute activité sportive.

2. La date d'abblissement du certificat médical.

3. La date de la première constatation

4. La date de la première constatation

5. Résiliation du contra être prise en compte, les pièces justificatives seront établies au plus tôt et présentées au retour de l'Adhérent. L'Adhérent ne doit pas être déjà dans une période de prolongation de son abonnement. Les justificatifs doivent être adressé à FIITKO 82 route d'Aprement 73490 La Ravoire par LRAR.

7. Résiliation du contrat à l'initiative de l'abonnére) pendant la Période Incompressible telle que définie précédemment est strictement limitée aux cas de force majeure visés à l'article 8 des présentes conditions et au cas d'un déménagement sur présentation de pièces justificatives et après régularisation d'éventuels impayés. Sur les abonnements en paiement comptant la durée totale de l'abonnement étant choise à la souscription, la résiliation se fait à la fin de la validité de celul-ci. Une résiliation entraine à la réinscription éventuelle le paiement comptet de tous les frais et l'application du tarif en cours. Toute résiliation entraine à la réinscription éventuelle prouvent être remboursés. Pour le traitement du dossier de résiliation anticipée ou changement de formule, un forfait de 15€ sera facturé automatiquement. L'abonnement annuel ser

 A l'initiative de FIITKO
Au terme de la Période Incompressible telle que définie, la salle dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois. Par ailleurs, l'abonnement peut être résillé, à tout moment, par la salle de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonné(e)s, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du Club (notamment et sans que cela soit limitatif en cas de défaut de paiement ou en cas de dénigrement ou d'atteinte à la notoriété du club). Toutlefois, si la décision de résiliation prononcée par la salle ne convenait pas à l'abonné(e), ce dernier a la possibilité de recourir à la médiation conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation.

ou d'atteinte à la notoriété du club). Toutefois, si la décision de résiliation prononcée par la salle ne convenait pas à l'abonné(e), ce demier la la possibilité de recourri à la médiation conformement à l'article L 612-1 du Code de la consommation.

En cas de force majeure, c'est-à dire en présence d'un évènement imprévisible et indépendant de la volonté des parties, notamment sans que cette liste ne soit limitative, pour causes de santé, ou causes professionnelles, l'abonné(e) peut demander, la résiliation du Contrat par courrier recommandé avec avis de réception, adressé au à FIITRO. La résiliation est effective après le délai de préavis d'1 mois qui court des réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives. Par les causes de santé ou professionnelles i lest fait référence à un empéchement définitif pour l'abonné(e) de bénéficier des services de FIITRO. Alnsi, la résiliation pour raison professionnelles acceptée uniquement en cas de mutation professionnelle à plus de FIITRO. Alns, la résiliation pour raison professionnelles à acceptée uniquement en cas de mutation professionnelle à plus de SI de FIITRO. Alna se ca set si la salle a droise délà perçu l'abonnement pour le mois en ours ou pour l'année en cours, la salle remboursera alors l'abonnement à l'abonne(e) prorata temporis et après régularisation d'eventuels impayés. Ce remboursement ne pourra excéder 40% du montant de l'abonnement souscirt par l'adhérent. Les frais d'inscription ainsi que les licences ne peuvent être remboursés. La salle se réserve la possibilité de vérifier la véracité des pièces présentées par l'abonné(e) pour justifier de cet empêchement définitif.

empédiement définit.

Prévention des <u>impavés</u>

En cas de non-paiement, l'abonnement peut être résilié de plein droit par FIITKO. FIITKO conservera la totalité des paiements qui auraient pu être perçus d'avance ou laissé en dépôt. La salle se réserve la possibilité de recourre à un tiers pour le recouvrement de toute créance impayée.

Cas particulier des prélèvements

<u>Cas particulier des prelevements</u>

EITING se réserve le droit de demander un chèque de garantie pour un montant correspondant à deux mois d'abonnement. Ce chèque ne sera jamais encaissa senais si l'abonné(e) résilie son contrat avant l'explation de la Périnde (hors cas de force majeure présus à l'article 87), ou en cas d'incidents de paiement (aude d'un mois d'impayé non-régularisé) ou encore en cas de non-paiement du mois de préavis. Il sera demandé un nouveau chèque de garantie une fois la durée de validité dudit chèque expirée. Le chèque de garantie sera restitué à l'abonné(e) en cas de résiliation régulaire de son abonnement et sans

un operation expirect. Le circulur ure garanue sera restitue a l'abonné(e) en cas de résiliation régulière de son abonnement et sans qu'un impayé ne puisse lui fêre reproché. En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de l'abonnement, l'accès de l'abonné(e) sera suspendu jusqu'au versement du montant impayé. La salle se réserve la possibilité de recourir à un tiers pour le recouverment de toute créance impayée.

10. <u>Prestations et Réservations :</u> Certaines activités peuvent être proposées exclusivement sur réservation. Des moyens et des conditions de réservation seront

procurés à l'Adhérent.

procurés à l'Adhérent.

14. Recours et Médiation.

Si votre litige n'est pas résolue après avoir contacté FIITKO, vous pouvez contacter gratuitement le médiateur nommé par FIITKO en vue de la résolution du litige.

Soit par écrit à : Sas Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost Tel. 04 82 53 93 06

Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site https://www.sasmediationsolution-conso.fr

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroriques du demandeur,
- Le nome 1f afferses et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

En cas de contestation, itiques ou autres différends éventuels, les Parties s'efforceront de parvenir à un

-tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de CHAMBERY.

12.

Données personnelles:

Le trattement informatique du dossier de l'abonné(e) dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2118, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'abonné(e) doit s'adresser au service clientéle du Club. Conformément aux dispositions légales, FITIKO s'engage à effacer les données personnelles non utilisées depuis plus de 5 ans.

Si vous ne souhaitez pas être sollicités par téléphone, vous avez le droit de vous enregistrer sur la liste d'opposition au démarchage l'déphonique appelée Bloctet. Vous pouvez également vous enregistrer à la liste d'opposition sur le site www.bloctet.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresses suivante : SAS OPPOSETEL, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes.

Troyes.

13. <u>Droit à l'image:</u>
Le client Déclare être majeur(e), ne pas être lié(e) avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image et avoir accepté librement d'être photographié ou filmé et qu'il lui a été proposé de s'enlever du plan photo ou vidéo si il le souhaitait. Le client autorise la salle à faire usage de toutes les photographies ou vidéos prises, notamment par le biais de leur pub, leur reproduction éventuelle dans des revues, en France comme à l'étranger, ainsi que sur internet, les réseaux sociaux et les plaquettes commerciales du club. Le client autorise également la salle à faire utilisation commerciale des photos prises. Ce leint déclare avoir renoncé en toute connaissance de cause à toute rétribution. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait de l'exploitation des photographies et vidéos réalisées dans le cadre du complexe multisport. Les parties conviennent que cette autorisation est valable de manière indéfini, les prises restent en propriété exclusive de la société et en détient tous les droits.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR FIITKO

ARTICLE1: Le respect de ce règlement est obligatoire pour tous les utilisateurs de la salle FIITKO. En pénétrant dans la salle, chaque utilisateur reconnaît et accepte ce règlement intérieur et tous les autres règlements qui servent à maintenin l'ordre et la sécurité. Le réglement intérieur reprend sans être exhaustif et compiète les conditions générales du contrat d'admésion. Tout adhérent est tenu d'avoir lu, compris et approuvé les conditions générales lors de son adhésion.

ARTICLE2: L'adhérent déclare qu'il est appe physiquement à la pratique des activités faisant l'objet du contrat. Toute inaptitude à ces pratiques déclarée postérieurement à cette première séance ne pourra donner lieu à une prolongation ou à un remboursement en tout ou partie de l'abonnement

ARTICLE 3: L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes suivantes:

La présence des enfants est exclue dans l'enceinte de l'établissement (en dehors des cours KID) pour des raisons de

- 'interdiction de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'établissement

Le rangement du matériel après utilisation ARTICLE4: Le passage par les vestiaires est obligatoire. L'Adhérent déposera ses affaires personnelles dans des vestiaires destinés à cet effet et ne faisant pas l'objet d'une surveillance spécifique.
Les enfants ne peuvent accéder aux vestiaires sauf dans le cas d'une activité qui leur serait réservée. Toute personne

Les enfants ne peuvent accéder aux vestiaires sauf dans le cas d'une activité qui leur serait réservée. Toute personne désirant accéder à quelque espace que se soit doit être Adhérent(e).

Des casiers individuels à fremeture traditionnelle seront mis à sa disposition moyennant une location à l'année. Une clef sera remise à l'adhérent. En cas de perte ou détérioration, les frais d'ouverture et de changement de serrure du casier seront facturés à l'adhérent. En cas de perte ou détérioration, les frais d'ouverture et de changement de serrure du casier seront ratcurés à l'adhérent. En cas de perte ou détérioration, les frais d'ouverture et de changement de serrure du casier seront facturés à l'adhérent. En cas de perte ou détérioration, les frais d'ouverture et de cre fait.

L'adhérent devra libérer son vestaire à chacune de ses sorties du club sous peine d'ouverture de force de ce casier.

L'adhérent devra libérer son vestaire à chacune de ses sorties du club sous peine d'ouverture de force de ce casier.

L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans des vestiaires. Il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

ARTICLE 5: Une tenue de sport correcte est exigée. Il est nécessaire de disposer d'une serviette pour le contact avec les machines, de nettoyre les machines après utilisation et de conserver les locaux propres. Tout déplacement en zone humide doit être effectué avec précaution afin d'évier une chute.

ARTICLE 5: Les is susse de secours doivent impérativement rester dégagées afin d'être utilisables à tout moment.

ARTICLE 5: Les machines ne doivent pas être déplacées. Les tapis, haltères et autres petits matériels doivent être rangée dans les endroits prévus à cet effet après utilisation. Les barres des appareils libres doivent être déchargées appareils libres dévande des ap

riel dégradé.

matériel dégradé.

ARTICLE 9: Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte de FIITIO es 17 faffaire de tous. Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité telles que de ramasser et/ou mettre dans les poubelles prévues à cet effet les bouteilles d'eau, papiers ou autres détritus. Il est formellement interdit de jeter tampons et servietes hygiéniques dans les tolletes ou tout autre objet. Utilisez les poubelles det et placées dans chaque toilette. Il en est de même dans les douches, après chaque utilisation les douches doivent rester propres tout comme les toilettes. L'introduction de bouteilles de verre ou tout autre objet cassant est interdit il est interdit d'uriner hors des toilettes. L'adhérent est tenu de respecter l'équipement spécifique à la pratique soit les gants, une coquille, un protège dents, des protèges tibias/pieds. Fiitko ne peut être tenu responsable en cas de blessure dû à l'absence de ces équipements.

ces équipements.

ARTICLE 19: FIITKO ne peut être responsable des vols commis en son enceinte. Les effets personnels des adhérents restent sous leur responsabilité quel que soit l'endroit. Les objets trouvés dans l'enceinte du centre sont à remettre à l'accueil
ARTICLE 11: FIITKO se réserve le droit de modifier sans préavis le règlement intérieur sans que l'adhérent ne puisse prévaloir d'audure compensation

ARTICLE 11: FIITKO se réserve le droit de modifier sans preavis le regietrient interieur suite sous que d'aucune compensation.

Les horaires sont affichés dans le centre, sur le site internet, compte Facebook, l'adrévent est censé en prendre connaissance.

ARTICLE 12: Les horaires et les cours pourront être modifiés en fonction des nécessités économiques ou pratiques du club qui ne donneront liteu à aucun remboursement ni prolongation. FIITKO peut à tout moment modifier:

- les horaires pour cause de vacances, jours fériés, événements, travaux, réparations, crises sanitaires, ferenteure administrative.

Les cours ne sont pas dispensés les jours fériés.

Les cours ne sont pas dispensés les jours fériés.

FIITKO est autorisé à fermer complètement ou partiellement pendant les jours fériés légaux et les vacances scolaires. FIITKO s'adapté aux besoins de ses membres en matière d'activités sportives et modifie, si besoin est, temporairement ou définitivement les heures d'ouverture d'un club ou de certaines parties de celui-ci. Au moment de la signature du Contrat les horaires d'ouverture sont indicatifs et susceptibles de modifications. Les cours collectifs ne sont assurés que sous conditions d'une présence minimum de 4 personnes. sont indicatifs et susceptibles de modifications. Les cours collectifs ne sont assurés que sous conditions d'une présence minimum de Apersonnes.

ARTICLE 13: Le sens de circulation doit être respecté sur le parking de l'établissement. Les véhicules doivent respecter le code de la route et rouler à 10km/h maxi.

ARTICLE 14: FIITKO se réserve le droit d'interdire, voire même de résilier un contrat d'abonnement sans aucune forme de procès ni aucun remboursement s'il estime que son intégrité ou celle de ses membres étaient menacées.

La direction se réserve le droit d'exclutre toutes personnes ne respectant pas le règlement intérieur

ARTICLE 15: En cas d'urgence, prévenir la Direction au 06.63.22.90.58.



PRATIQUE ASSAUT & LOISIRS

Prise de licence «pratiquant mineur» ATTESTATION Questionnaire de santé SPORT

Date et signature du représentant légal

Siège social : FFKMDA - 38, Rue Malmaison 93170 BAGNOLET Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOY1313107A SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE : 9312Z Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75 Site web : www.ffkmda.org



Pratiquant mineur – Pratique de la compétition en assaut ou pratique de loisir sans compétition

Prise de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT " MINEUR

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel àge il est capable de le fairs. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction ces réponses données. Faire du sport, cest recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? Tra-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvalses réponses. Tu peux regarder ton camet de santé et cemander à tes parents de l'étider.

| Tu es une fille a un garçon a | Ton äge : |
|--|-----------|
| Depuis l'année dernière 0 | NON INO |
| Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? | |
| As-tu été opéré (e) ? | |
| As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? | |
| As-tu beaucoup maigri ou grossi ? | D |
| As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? | D |
| As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé? | П |
| As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont cbligé à interrompre un moment une séance de sport ? | 0 |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ? | D |

As-tu eu mai dars la pottrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ? As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?

Te sens-tu très fatigué (e) ?

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)...

As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?

п

D D

As-tu du mai à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit?

? que tu manges moins ?

0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

Sens-tu que tu as moins faim?
Te sens-tu triste ou inquiet?
Pleures-tu plus souvent?

| 9 | 75 | U |
|----------|-------------------------|---|
| es | еха | Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs |
| 8 | ₹. | e. |
| 3 | E B | - N |
| 음. | œ. | 0 |
| e | ~ | 9 |
| e rempli | voit avec toi quel spor | 끋 |
| D. | 0 | 0 |
| | Ve. | = |
| | C | m. |
| | 0 | 5 |
| | 9 | 0 |
| | ē | ĕ |
| | co | 9 |
| | 9 | 55. |
| | + | = |
| | æ | vi. |
| | ort te com | question |
| | VINO | St |
| | en | 9 |
| | - | (S) |
| | Au | 2 |
| | 7 | 8 |
| | non | (O) |
| | lei | 8 |
| | ī | 18 |
| | de | <u>a</u> |
| | it de la vi | estons, tu dois consulter un médecin po |
| | Yis. | = |
| | site, | B. |
| | - | ě |
| | do | 5 |
| | JIII(| 8 |
| | - | 5 |
| | donne-lui ce | pour qu |
| | 8 | |
| | | |

| ijourd'hui | | |
|---|---|---|
| nses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? | 0 | п |
| nses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? | п | D |
| uhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé? | 0 | 0 |
| estions à faire remplir par tes parents | | |
| ælqu'un dans votre famille proche a-t-ll eu une maladle grave du cœur ou du rveau, ou est-ll décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? | D | D |
| es-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ? | 0 | D |
| ez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin | | |
| et examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 s, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.) | | |

Per Per Per Au

FIITKO SAS SICHAI SPORT 82 ROUTE D'APREMONT 73490 LA RAVOIRE Capital social de 3 000€ − TEL 06.63.22.90.58 − fiitko@sfr.fr838 844 959 R.C.S. CHAMBERY − CODE APE 8551Z − TVA INTRAC. FR 63 838844959